

SARL LUCARNE  
1 route de Sélestat  
68970 GUEMAR

**ARRETE N°303/2023**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE SELESTAT**

- VU** l'article L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant pouvoir au Maire de diriger la police locale et de prendre des arrêtés locaux ;
- VU** l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;
- VU** l'arrêté municipal modifié du 19 avril 1967 portant règlement général de la circulation sur le territoire de la Ville de Sélestat ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 325-1 et suivants ;
- VU** le Code Pénal ;
- VU** la non opposition à déclaration préalable n°0674623M0124 ;
- VU** la demande du 14 juin 2023 de ladite société ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de remplacement de deux vitrines de l'agence immobilière Guy Hoquet, il est indispensable de réglementer le stationnement de tout véhicule, au 1 place du Général de Gaulle à SELESTAT, le 5 juillet 2023.

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans le cadre des travaux de remplacement de deux vitrines de l'agence immobilière Guy Hoquet, quatre emplacements de stationnement sont réservés à l'entreprise SARL LUCARNE, au droit du n°1 place du Général de Gaulle, le 5 juillet 2023 de 7h30 à 17h30.

**Article 2 :**

Tout véhicule contrevenant aux dispositions du présent arrêté est réputé être en stationnement gênant et fera l'objet d'une mise en fourrière.

**Article 3 :**

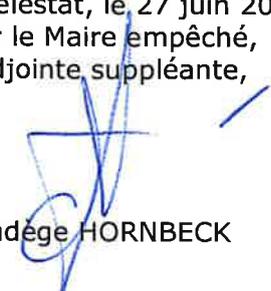
Les panneaux et les barrières matérialisant la réservation sont mis en place par le permissionnaire.

**Article 4 :**

M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rag/lw

Fait à Sélestat, le 27 juin 2023  
Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe suppléante,



Nadège HORNBECK

**Destinataires :**

Sous-Préfecture Sélestat-Erstein

M. le Président du Tribunal de Proximité

M. le Chef de Circonscription de la Sécurité Publique de SELESTAT

Gendarmerie Nationale

Police Municipale

[t.kohlstock@lucarne-68.com](mailto:t.kohlstock@lucarne-68.com)

Service Réglementation et Affaires Générales

Ville de Sélestat – arrêté n°303/2023 du 27 juin 2023